



## **REGLEMENT DU JEU « 1000 € à gagner »**

Article 1 : le jeu « 1000 € à gagner » est ouvert à tous.

Article 2 : le jeu est organisé par l'association CHEQ'TONIC. 1000 euros à gagner en Chèq'Tonic

Article 3 :

- Jeu «**1000 € à gagner**» consiste à faire tamponner un bulletin de participation par **10 commerçants ou artisans différents** lors de chaque achat d'une valeur minimum de 10 €.
- Durée du jeu : du 20 Octobre au 26 décembre 2020
- Tirage au sort le 30 Décembre parmi les bulletins retournés tamponnés
- Les bulletins de participation peuvent être téléchargés sur le site [www.CHEQTONIC.fr](http://www.CHEQTONIC.fr) ou demandés à ses commerçants et artisans
- Les bulletins de participation sont à déposer chez les différents adhérents avant le 26 Décembre 2020, tirage au sort le 30 Décembre 2020

Article 4 :

Seuls les bulletins correctement remplis seront valides (adresse mail et téléphone rempli lisiblement).

Article 5 :

Les participants autorisent CHEQ'TONIC à utiliser leurs coordonnées afin de les recontacter.

Article 6 :

Les gagnants s'engagent à laisser apparaître leurs noms, coordonnées et éventuellement photos dans les supports de communication : presse, radios...

Article 7 :

Les gagnants seront informés par téléphone ou par mail afin de venir récupérer leur lot

Article 8 :

Un seul gagnant par famille (même nom / même adresse) pour chaque tirage au sort.

Article 9 :

Les lots attribués ne peuvent donner lieu à aucune contestation pour quelque cause que ce soit. Les gains ne seront en aucun cas échangés contre leur équivalent en numéraire.

Article 10 :

CHEQ'TONIC n'est en aucun cas responsable de tout incident pouvant intervenir lors de la remise des lots.

Article 11 :

CHEQ'TONIC se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 13 :

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **REPARTITION DES LOTS DU JEU « Gagner 1000 € »**

- 1)** 200 euros en Cheq'Tonic pour l'union commerciale d'Attignat (repartis en 1 fois 100 €, 1 fois 50 € et 5 fois 10 €)
- 2)** 200 euros en Cheq'Tonic pour l'union commerciale de Jayat- Montrevel en Bresse – Malafretaz (repartis en 1 fois 100 €, 1 fois 50 € et 5 fois 10 €)
- 3)** 200 euros en Cheq'Tonic pour l'union commerciale de Foissiat (repartis en 1 fois 100 €, 1 fois 50 € et 5 fois 10 €)
- 4)** 200 euros en Cheq'Tonic pour l'union commerciale de Marboz (repartis en 1 fois 100 €, 1 fois 50 € et 5 fois 10 €)
- 5)** 200 euros en Cheq'Tonic pour l'union commerciale de Saint Trivier de Courtes (repartis en 1 fois 100 €, 1 fois 50 € et 5 fois 10 €)